

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Communes de VAUDRINGHEM et RUISSEAUVILLE

SAS BIOMETHAVERT

UNITE DE MÉTHANISATION

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

La demande d'enregistrement présentée par la SAS BIOMETHAVERT dont le siège social est fixé 24 rue de la croix à THIEMBRONNE (62560), vise à procéder à :

- l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le site implanté chemin du Locquin à VAUDRINGHEM et d'un stockage déporté sur le territoire de la commune de RUISSEAUVILLE,
- l'épandage des digestats sur le territoire des communes de VAUDRINGHEM, RUISSEAUVILLE, AIRE-SUR-LA-LYS, AIX-EN-ERGNY, AIX-EN-ISSART, ALLOUAGNE, AMBRICOURT, AUCHY-LES-HESDIN, AVONDANCE, AZINCOURT, BEALENCOURT, BERMICOURT, BLANGY-SUR-TERNOISE, BLEQUIN, BOMY, BOURTHES, CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS, CANLERS, CAUMONT, CAVRON-SAINT-MARTIN, CHERIENNES, CONTES, COULOMBY, COUPELLE-NEUVE, COUPELLE-VIEILLE, CREQUY, FONTAINE-L'ETALON, FRESSIN, FRUGES, GALAMETZ, GENNES-IVERGNY, HERLY, HUMBERT, ISBERGUES, LEDINGHEM, LIETTRES, LILLERS, LINGHEM, LOISON-SUR-CREQUOISE, LOTTINGHEM, MARENLA, MAZINGHEM, MERCK-SAINT-LIEVIN, NIELLES-LES-BLEQUIN, NORRENT-FONTES, PLANQUES, LE PONCHEL, QUERNES, RECLINGHEM, RELY, RENTY, RIMBOVAL, ROLLANCOURT, ROMBLY, ROYON, RUISSEAUVILLE, RUMILLY, SAINS-LES-FRESSIN, SAINT-HILAIRE-COTTES, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS, SENINGHEM, THIEMBRONNE, VAUDRINGHEM, VERCHOCQ, WAIL, WESTREHEM, WISMES et WITTERNESSE.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande relevant du régime de l'enregistrement, est soumise à consultation du public du 22 avril au 28 mai 2025 inclus, période fixée par arrêté préfectoral du 28 mars 2025.

Le dossier sera mis à la disposition du public dans les mairies, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, (sauf fermetures exceptionnelles) :

- de VAUDRINGHEM : le mardi de 15h30 à 19h00 et le vendredi de 15h00 à 18h00, (sauf vendredis 2 Mai et 9 Mai 2025),

- de RUISSEAUVILLE : lundi de 14h00 à 17h00 et le mercredi de 9h30 à 11h30,

et sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> (« Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement/SAS BIOMETHAVERT-VAUDRINGHEM »).

Le public peut formuler ses observations, durant le délai de consultation du public :

- sur un registre ouvert à cet effet, en mairies de VAUDRINGHEM et de RUISSEAUVILLE

- ou les adresser par courrier à la préfecture du Pas-de-calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement,

-ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti d'un aménagement des prescriptions générales à l'installation ou d'un arrêté préfectoral de refus.